



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 4699 du 1^{er} septembre 2026 de l'honorable Député Monsieur Claude Haagen

- Le Gouvernement dispose-t-il de données concernant les quantités et la valeur des médicaments rapportés chaque année aux pharmacies luxembourgeoises parce qu'ils ne sont plus utilisés ou parce qu'ils ont dépassé leur date de péremption ?
- Le Gouvernement suit-il les travaux actuellement menés en France concernant une éventuelle prolongation de la durée de validité de certains médicaments ?
- Si les autorités françaises devaient conclure favorablement à une prolongation de la durée de conservation de certains médicaments, le Gouvernement envisagerait-il de suivre cette voie et d'éviter ainsi la destruction de médicaments demeurant utilisables ?
- Le cas échéant, une prolongation de la durée de validité de certains médicaments aurait-elle des conséquences sur la durée maximale des prescriptions médicales, sur les modalités de délivrance en pharmacie ou sur la gestion des stocks de médicaments au Luxembourg ?

Le ministère profite de rappeler dans ce contexte qu'au Luxembourg, les médicaments non utilisés ou périmés peuvent être rapportés en pharmacie, afin qu'ils soient pris en charge dans le cadre du système national de collecte et d'élimination des déchets médicamenteux. Cette reprise est gratuite et vise à assurer une élimination sûre des médicaments pour tout un chacun. Il est important de souligner que les médicaments ne doivent en revanche pas être éliminés avec les déchets ménagers, ni dans les toilettes ou les eaux usées, afin d'éviter tout risque de contamination pour l'environnement et le cas échéant pour la population. Les données concernant les quantités des médicaments rapportés chaque année aux pharmacies luxembourgeoises ne sont pas collectées.

Le gouvernement suivra avec intérêt les résultats éventuels de l'évaluation française. Cependant, la situation du Luxembourg est à cet égard particulièrement complexe puisque nous sommes approvisionnés en médicaments par différents autres pays européens, majoritairement en provenance de la Belgique. Le Luxembourg privilégie ainsi une réponse européenne concertée.

Luxembourg, le 8 septembre 2026

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez